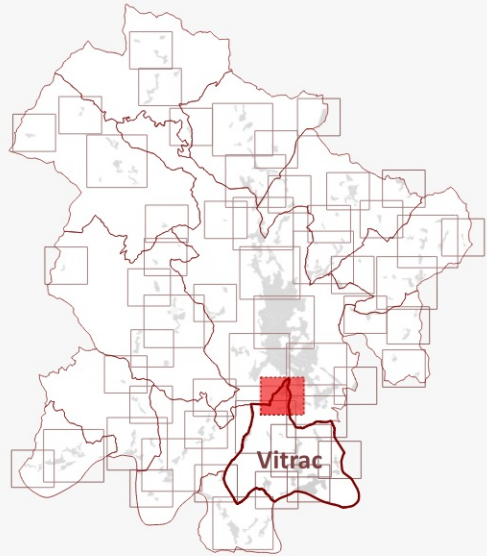


PLUi de Sarlat-Périgord Noir

Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

**Vitrac**

**3**



Légende

### Règle graphique

Recul par rapport à la voirie et au domaine public

- A l'alignement
- Implantation entre 0 et 10 m
- Implantation en recul de plus de 5 mètres
- Non réglementé

### Fond de carte

- Bâtiment
- Parcelle
- Commune

